

« Je teste 7 jours sans ma voiture » 1^{ère} édition- oct 2015 Règlement de l'opération

Ce règlement s'applique à la manifestation « Je teste 7 jours sans ma voiture », organisée par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et vise à présenter le déroulé de l'opération et les modalités de son organisation.

Art. 1 –Principe de l'opération

Le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, dénommé ci-après PNR HVC organise du 12 au 18 octobre 2015 l'opération « Je teste 7 jours sans ma voiture » en partenariat avec : la SAVAC, RENAULT, La RATP, la CAPS, OUI HOP, COLIBREE, NEOVELEC, SPORT 2000 Gif-Sur-Yvette, ETUDES ET CHANTIERS, ECOX, MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE, TRANSDEV, ECOX, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « RAMBOUILLET TERRITOIRES ».

Le principe de l'opération consiste à recruter des automobilistes habitant sur le territoire du PNR HVC et plus précisément dans les communes suivantes : Mesnil-Saint-Denis, Auffargis, Senlisse, Bonnelles, La Queue-lez-Yvelines, Gif-sur-Yvette, Magny-les-hameaux, Les Essarts-le-Roi, Fontenay-les-Briis, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui se sont portés volontaires pour vivre l'expérience de se passer de leur voiture personnelle pendant une semaine complète. Durant cette période, les participants s'engagent à utiliser d'autres moyens de déplacement, mis gracieusement à leur disposition par le PNR HVC.

Art.2 --Objectif de l'opération

L'objectif de l'opération est de:

1. Sensibiliser la population au fait que la voiture, mode de transport majoritairement utilisé sur le territoire du PNR HVC, peut être substituée par des moyens de transports alternatifs pour la plupart des trajets effectués au quotidien.
De cette manière le PNR HVC et les communes souhaitent parvenir à un changement progressif des comportements en matière de mobilité en faisant prendre conscience que l'autosolisme n'est pas le seul moyen de déplacement existant.
2. Analyser les difficultés et les freins rencontrés par les participants durant cette semaine en termes de mobilité grâce à leurs retours d'expérience en direct.

Le PNR HVC et les communes pourront ainsi définir les actions concrètes à mettre en place pour améliorer les conditions de transport sur le territoire.

Art 3 –Recrutement des participants

Le PNR HVC et ses partenaires se réuniront en septembre pour sélectionner les participants parmi les personnes ayant fait acte de candidature, sur la base des critères suivants : disponibilité et motivation, besoin de déplacements, diversité et complémentarité des profils, etc.

Un formulaire d'inscription en ligne est accessible sur www.parc-naturel-chevreuse.fr.

Le PNR HVC et ses partenaires se réservent le droit de s'entretenir avec les candidats présélectionnés afin d'affiner leurs choix.

Les candidats retenus dénommés ci- après participants, seront au nombre total de 25 et seront informés de leur sélection au plus tard lors de la semaine 40.

Art 4 – Durée et dates de l'opération

L'opération « Je teste 7 jours sans ma voiture » se déroulera du 12 au 18 octobre 2015, les participants s'engageant à vivre cette expérience durant toute la durée de l'opération.

Art 5 – Déroulement de l'opération

→ Le conseil en mobilité et l'accompagnement des participants.

Avant le début de l'opération afin de renseigner les participants sur les alternatives de déplacement qui s'offrent à eux, chacun d'entre eux sera préalablement conseillé par l'association Wimoov, prestataire mandaté par le PNR HVC pour assurer le suivi et le soutien des participants.

Ainsi, entre les semaines 40 et 41, chaque participant sera contacté par ce prestataire afin de convenir d'un premier rendez vous dont le but sera de lui délivrer un conseil en mobilité personnalisé. Au cours de cet entretien, le conseiller en mobilité analysera les pratiques de déplacements du participant et le conseillera en conséquence sur le(s) mode(s) de transport(s) alternatif(s) le(s) plus adapté(s) à ses besoins de déplacement.

C'est sur la base de cet entretien, et des besoins identifiés que seront constitués les kits mobilité de chaque participant.

(Cf. Article 5.2).

→ Les temps forts de l'opération :

- Soirée d'inauguration de l'évènement Le vendredi 9 octobre à 19h30

Le Parc organisera une soirée d'inauguration afin de présenter le déroulé de l'opération et de permettre à l'ensemble des acteurs du projet (participants, élus, partenaires) de faire connaissance.

- **Attribution des vélos à assistance électrique le dimanche 11 octobre à partir de 16h**

La remise des vélos à assistance électrique à chaque participant sera prévue la veille du début de l'opération au château de la Madeleine à Chevreuse.

Ce rendez-vous sera l'occasion pour les participants d'être informés en direct sur le fonctionnement d'un VAE par les sociétés de location (Néovolec et Colibree), de recevoir une petite formation sur la pratique du vélo en milieu péri-urbain, et de s'approprier leur nouvelle « monture ».

- **Soirée de clôture le vendredi 23 octobre à 19h30**

A l'issue de l'opération le Parc invitera l'ensemble des acteurs à venir faire le bilan et partager leur expérience de cette semaine sans voiture.

Le jeu concours et l'attribution des récompenses aux participants s'effectueront également à cette occasion.

Le lieu des soirées de lancement et de bilan sera communiqué aux différents acteurs au travers de l'invitation qui leur sera envoyée.

La présence des participants à chacun de ces temps forts est vivement souhaitée.

5.1 Durant l'opération

Durant toute la durée de l'opération, le prestataire se tiendra à la disposition des participants par téléphone et par mail, via un numéro unique et une adresse mail dédiée, pour venir en soutien si ces derniers venaient à rencontrer des difficultés dans leurs déplacements.

Il sera également force de proposition, et animera le groupe des participants, en leur communiquant des bons plans, des conseils, etc.

Le prestataire contactera également chaque participant à la fin de la semaine afin de réaliser un entretien bilan et leur adressera un questionnaire final à l'issue de l'opération.

Dans ce cadre, les participants s'engagent quant à eux à se rendre disponibles pour réaliser cet entretien et livrer leurs expériences, anecdotes, ressentis, appréciation sur le(s) service(s) offert(s), etc.

5.2 -Le Kit mobilité

Pour mener à bien cette opération, les participants recevront un «Kit mobilité» qui leur permettra d'utiliser gracieusement, du 12 au 18 octobre, les moyens de déplacements alternatifs mis à disposition :

- Accès gratuit aux transports en commun : Pass navigo découverte (forfait semaine) offerts par la SAVAC.
- Prêt de vélos électriques et d'accessoires (dans la limite des stocks disponibles).

Les véhicules prêtés durant l'opération le sont sous l'entière responsabilité du participant.

- Accès à des parkings à vélo gratuits et sécurisés dans les gares de St Rémy-lès-Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Courcelles mis à disposition par la RATP.
- Accès gratuit à des véhicules Renault Twizy, dédiés à la pratique du covoiturage pendant l'opération.

Les véhicules prêtés par Renault durant l'opération le sont sous l'entière responsabilité du participant.

- Accès gratuit au service de l'application d'autostop OUI HOP.
- Mise à disposition de la carte touristique du PNR, du plan des réseaux de bus existants sur le territoire : Mobicaps, SAVAC, Transdev, du plan des communes partenaires.

Il est à noter que les participants n'auront pas nécessairement accès à l'ensemble de ces modes. En effet, compte tenu du nombre important de participants, il est convenu que les kits mobilité seront personnalisés au regard des besoins propres à chacun d'entre eux.

Comme précisé dans l'article 5.1, les besoins des participants seront ainsi identifiés lors de l'entretien préalable organisé avec l'association Wimoov prestataire en charge du conseil en mobilité.

5.3 : Outil d'accompagnement et d'évaluation de l'opération.

Afin d'évaluer l'impact de cette opération, et d'offrir un espace d'échange et de discussion entre les participants, la PNR HVC mettra à disposition une interface communautaire de l'opération (groupe Facebook) consistant à permettre :

- le partage entre les différentes parties de l'opération (participants, organisateurs, conseiller en mobilité, etc.) : envoi de messages, partage/post d'humeurs, de ressentis, etc.
- la diffusion de « bons plans », de conseils mobilité, de bonnes pratiques, etc.

Il est à noter que la participation à cette interface communautaire n'est pas rendue obligatoire, il conviendra à chaque participant de faire le choix ou non de rejoindre cette interface.

De plus un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour leur permettre d'indiquer en temps réel les déplacements effectués, les modes de transport utilisés et les temps de trajets parcourus.

Ce questionnaire permettra durant l'opération d'évaluer les impacts environnementaux et financiers de leurs nouvelles pratiques de déplacement en comparant notamment ce qu'auraient engendré ces mêmes déplacements en voiture individuelle :

- Evolution des émissions de CO₂, évolution du budget mobilité, évolution du temps de parcours.

Art 6 – Jeu concours

Un jeu concours sur tirage au sort sera organisé par le PNR HVC afin de remercier les participants, et de les encourager à continuer d'utiliser les modes alternatifs, le PNR HVC et les partenaires de l'opération organiseront un tirage au sort **le vendredi 23 octobre 2015**.

6.1-Conditions et modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat ; elle est ouverte uniquement aux participants de l'opération « Je teste 7 jours sans ma voiture ».

Pour participer, il faut donc :

- Avoir déposé une candidature à l'opération «Je teste 7 jours sans ma voiture», et avoir été retenu dans la liste des participants
- Avoir participé à toute l'opération du 12 au 18 octobre 2015
- Être présent le vendredi 23 octobre à 19h30 lors du tirage au sort.

L'annonce des gagnants aura lieu par déclaration orale à l'issue du tirage au sort, les participants à l'opération ne souhaitant pas participer à ce tirage au sort devront prévenir le PNR HVC au moins 48 heures avant le tirage au sort.

L'accès est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) et par personne, quel que soit le nombre d'adresses dont cette personne dispose.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participations.

- 1^{er} prix à gagner : un vélo à assistance électrique
- Autres lots à gagner :
 - Pass navigo mensuels, bons d'achats et offre d'accessoires vélos, bons d'achats sur des motos électriques, réduction sur de la location à l'année d'un VAE, offre d'un Roofbi (structure de protection cycliste contre la pluie) etc...

Il n'y a qu'un seul gagnant par lot. L'identité des gagnants du jeu sera connue et validée le jour du tirage au sort.

Chaque gagnant devra se présenter immédiatement pour valider son lot, en présentant un justificatif d'identité. Sans réponse de sa part, le gagnant sera disqualifié et le lot sera remis en jeu au profit d'un autre participant au tirage au sort. Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son domicile.

Toute information d'identité ou d'adresse fautive entraîne la nullité du gagnant.

Chaque prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Toutefois, dans le cas où le PNR HVC serait dans l'impossibilité de délivrer le lot effectivement gagné, elle se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

6.2 - Limite de responsabilité

Le PNR ne saurait être tenu pour responsable si, pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, un bug informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant au PNR, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Le PNR décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du site Internet, ou de toute autre connexion technique. Les gagnants renoncent à réclamer au PNR tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Par ailleurs, chaque participant conserve sa pleine responsabilité dans le cadre de cette opération. Ainsi, la responsabilité du PNR ne saurait en aucun cas être recherchée dans le cadre de l'utilisation par les participants des moyens de transports mis à leur disposition pour toute la durée de l'opération.

Art 7 – Communication externe, droits d'image et gestion des données

Les participants acceptent de se soumettre à toute interview réalisée par l'organisateur ou par les médias dans le cadre de l'opération.

A l'issue de l'opération, le PNR et ses partenaires peuvent être amenés à solliciter les participants à venir témoigner de leurs expériences.

Les participants autorisent gracieusement le PNR et les partenaires de l'opération visés à l'article 1 à fixer ou faire fixer, reproduire et publier/diffuser leur image prises dans le cadre de l'opération et tous ses temps forts (la soirée de lancement du vendredi 9 octobre, la journée de remise des vélos du dimanche 11 octobre, les 7 jours de l'opération et la soirée de clôture du vendredi 23 octobre) pour son utilisation dans le cadre exclusif des actions de communication du PNR :

- dans l'écho du Parc édité par le PNR
- sur le site Internet du PNR : www.parc-naturel-chevreuse.fr
- sur les supports d'information publique du PNR de type : dépliant, guide, plaquette, flyer, etc.

- sur tous les supports du PNR et des partenaires spécifiquement et exclusivement relatifs à l'opération « Je teste 7 jours sans ma voiture ».

Le PNR et les partenaires s'engagent à ce que leur image ne fasse l'objet d'aucune utilisation dans un cadre commercial et s'interdisent de procéder à une exploitation de leur image susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

La présente autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'autorisation.

A l'issue de cette période, le PNR s'engage à ne plus utiliser ou reproduire leur image, objet de la présente autorisation.

Pour toute utilisation envisagée sur un autre support de communication que ceux mentionnés du PNR dans la période des 5 années, le PNR s'engage à contacter les participants pour leur demander l'autorisation écrite préalable.

Le PNR et les partenaires s'engagent par ailleurs à respecter la qualité et l'intégrité des portraits notamment en cas de recadrage d'une photographie.

Le PNR récoltera, via les outils de suivi et d'évaluation, les données relatives aux déplacements des participants (seul le kilométrage et le temps de parcours du déplacement seront enregistrés, le PNR ne sera en pas mesure de connaître l'itinéraire emprunté).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer l'impact environnemental, financier et temporel du déplacement. Ces données seront conservées au maximum 1 an, au delà, toutes les données sont rendues anonymes et ont pour seul objet la réalisation de statistiques.

Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations le concernant en envoyant une demande au PNR situé au château de la Madeleine, chemin Jean Racine, 78472 Chevreuse.

Art 8 – Assurances et responsabilité

La signature de ce règlement implique l'acceptation des présentes conditions :

Carte Navigo : dans le cadre du kit mobilité, le PNR mettra à la disposition des participants un pass navigo semaine offert par la SAVAC, permettant de voyager sur le réseau de transports collectifs d'Ile-de-France. Néanmoins, en cas de perte du pass navigo semaine par le participant, le PNR se réserve le droit de ne pas remplacer cette dernière. Le cas échéant, il adviendra au participant de faire les démarches nécessaires à son renouvellement et de supporter les coûts associés.

8.1. Assurance responsabilité civile

Le participant atteste disposer d'une assurance dite de responsabilité civile. A ce titre, et avant le début de l'opération, le PNR se réserve le droit de demander une attestation sur l'honneur à chacun des participants.

8.2. Caution

Les kits mobilité, remis gracieusement aux participants, donnent accès aux différents services de transport présents sur le PNR. Néanmoins, les participants devront quant à eux avancer les éventuelles cautions, notamment sur les vélos électriques qui seront mis à leur disposition et respecter les règles propres à ces derniers.

Nom et prénom :

Fait à

Date :

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)